



ALERTE RENFORCÉE SÉCHERESSE



INTERDICTION
de prélever dans les cours
d'eau et nappes
d'accompagnement (retrait ou
obturation de tout dispositif)*



INTERDICTION
d'arroser les espaces verts
sauf en goutte-à-goutte ou pied-
à-pied en pleine terre
de 18h à 10h



INTERDICTION
d'arroser les espaces sportifs
publics ou privés, naturels ou
artificiels sauf les nuits du lundi,
mercredi, vendredi et samedi de
18h à 10h le lendemain



INTERDICTION
de remplir les piscines/structures
gonflables privées de plus de 1m3
sauf pour compléments et sauf
pour les nouvelles constructions
(uniquement chantier débuté
avant l'alerte)



INTERDICTION
de laver les véhicules sauf en
station professionnelle ET
uniquement avec les programmes
ECO ou du matériel haute-pression



INTERDICTION
d'arroser les potagers domestiques
de 9h à 20h (rappel, usage non
autorisé avec eau des cours d'eau et
des puits dans les nappes
d'accompagnement)



INTERDICTION
de laver les voiries ou les voies
privées sauf impératif sanitaire ou de
sécurité et sauf usage des balayeuses
et matériel haute-pression



INTERDICTION
de laver les façades, toitures
sauf exceptions*



INTERDICTION
de faire fonctionner les
fontaines/brumisateurs à circuit
ouvert sauf canicule niveau 3*

* Retrouvez le détail des mesures prises pour l'ensemble des usages domestiques et non domestiques sur le site internet des services de l'État dans le Rhône : <https://www.rhone.gouv.fr> rubrique Actions de l'Etat / Environnement / Eau / Sécheresse



VigiEau

**Flashez le QR code pour connaître en
temps réel les mesures prises pour votre
commune sur www.vigieau.gouv.fr**

